



SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 5
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE SEIZE OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 10 OCTOBRE 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Gaëlle BLANCHARD (donne pouvoir à Michel BELIN), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE DIVERSES PARCELLES APPARTENANT A MME KARINE GLASTRE DEL2025-122

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine privé des communes,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'acquisition par la commune de diverses parcelles appartenant à Madame Karine GLASTRE, au prix de 20 centimes par mètre carré, soit un prix de quatre mille cent trente et un euros et quarante centimes (4.131,40 eur), dont la désignation et les caractéristiques sont les suivantes :

Numéro	Lieudit	Superficie (m²)	Nature	Zonage PLU
G1644	LES BOIS DES FORNETS	525	Bois – futaies résineuses	Nrb – EBC
G1643	LES BOIS DES FORNETS	1157	Bois – taillis simples	Nrb – EBC
G1641	LES BOIS DES FORNETS	587	Bois – taillis simples	Nrb – EBC
G1623	LES FORNETS	2051	Landes	Nco – Nrb – EBC
G1541	LES TORNETS DEVANT	8241	Landes	Nrb – EBC
G1540	LES TORNETS DEVANT	454	Bois – futaies résineuses	Nrb – EBC
G1539	LES TORNETS DEVANT	324	Bois – futaies résineuses	Nrb – EBC
G1533	LES TORNETS DERRIERE	357	Bois – futaies résineuses	Nrb – EBC
G1255	LES HOCHES	153	Bois – taillis simples	Nco
G0963	VERS LA GRANGE DEVANT	300	Prés	Nrb
G0960	VERS LA GRANGE DEVANT	2238	Bois – taillis simples	Nrb – EBC
G0932	VERS LA GRANGE DEVANT	162	Bois – taillis simples	N – A
E0973	LA JOUX	1529	Bois – futaies résineuses	N – Nco – EBC
E0941	BOIS DE LA JOUX	2579	Bois – futaies résineuses	N – Nco – EBC

Total superficie : 20657 m²

Nrb : Zone naturelle de réservoir de biodiversité
EBC : espaces boisés classés
Nco : Zone de continuité écologique le long des torrents
N : zone naturelle
A : zone agricole

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le
ID : 074-217400852-20251016-DEL20250122-DE



Demeure ci-annexé un extrait de plan de situation.

Cette acquisition se justifie par le caractère majoritairement boisé des parcelles concernées, dont la plupart sont classées en Espaces Boisés Classés (EBC) au Plan Local d'Urbanisme, ainsi que par la volonté de la commune d'en assurer la maîtrise foncière afin d'éviter leur morcellement et de garantir une gestion et un entretien durables des boisements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : D'APPROUVER l'acquisition par la commune des parcelles susvisées appartenant à Madame Karine GLASTRE, au prix de 20 centimes par mètre carré, **soit un prix total de quatre mille cent trente et un euros et quarante centimes (4.131,40 eur) TTC.**

Article 2 : D'AUTORISER tout adjoint au Maire à représenter et à signer, pour le compte de la commune en sa qualité d'acquéreur, l'acte authentique administratif ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à son exécution.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte sous la forme administrative, ou à mandater tout notaire de son choix pour le recevoir et à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 16 octobre 2025
Le secrétaire de séance,

En Mairie, le 16 octobre 2025
Le Maire,
François BARBIER

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le